Le Parti politique Viktwa Fanm dénonce, dix jours plus tard, la modification de certains articles de la loi électorale écartant le quota de 30 % de la présence des femmes dans les cartels municipaux et locaux, a appris HPN.

Composé essentiellement de femmes, et, avec des coordinations à travers tout le territoire national, le Parti politique Viktwa Fanm est en parfaite désaccord avec la Chambre des députés qui, lors du vote des modifications de la loi électorale, le 1er avril, a rejeté le quota de 30 % de la présence des femmes dans les cartels municipaux et locaux.

« Nous allons continuer à faire notre plaidoyer, auprès du Sénat, pour faire respecter le quota de 30 %. Il faut donner aux femmes une chance pour qu'elles puissent participer dans la vie politique de leur pays », a fait savoir Wilhelmine Gaspard, coordonnatrice du Viktwa Fanm.

Aussi, Wilhelmine Gaspard envisage de chercher le support des associations/organisation de femmes du pays pour aider le parti qu'il dirige dans sa démarche : faire respecter le quota de 30 %.

« Il n'a pas été convenu, lors du dialogue politique et institutionnel inter Haïtien, que cet article doit être enlevé de la loi électorale. Il faut respecter que le Parlement respect son engagement. Il faut maintenir le quota de 30 % dans la loi électorale », a plaidé la coordonnatrice de Viktwa Fanm, Wilhelmine Gaspard.

Le mardi 1er avril, la Chambre des députés a voté à l'unanimité les modifications proposées par l'Exécutif dans la loi électorale 2013 qui, pour le moment, dans l'impasse au Sénat de la République.

Membre du Consortium national des Partis politiques, le Parti Viktwa Fanm, selon Wilhelmine, se prépare à participer aux prochaines compétitions électorales, prévues cette année.

Sylvestre Fils Dorcilus

Source: HpnHaïti